

Article 31 du Règlement

en question cessera d'être considéré comme infesté. Cependant, il faut s'assurer d'offrir un service uniformisé dans tout le pays, afin que les normes d'inspection soient partout les mêmes au Canada.

Mme le vice-président: Je redonnerai la parole au député juste après la période des questions, afin de lui permettre de terminer ses observations.

[Français]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AU TOURISME

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, le 14 mai marque le début de la quatrième Semaine nationale de sensibilisation au tourisme du Canada qui doit se terminer le 20 mai.

Le tourisme est actuellement l'industrie canadienne la plus passionnante et celle qui évolue le plus vite. En fait, le tourisme au Canada est une industrie de 24 milliards de dollars qui emploie plus de 630 000 Canadiens. C'est la deuxième plus grande industrie au Canada en ce qui concerne les recettes en devises étrangères qui s'élèvent à environ 7 milliards de dollars. L'année dernière, 15 millions de touristes ont visité le Canada.

Une grande partie de toutes les recettes provenant du tourisme reviennent aux gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral sous la forme d'impôts. Cela permet de construire des routes, des écoles, des stades et de financer les programmes sociaux, c'est-à-dire tous les services que nous nous attendons à recevoir de nos gouvernements.

Je rends hommage au million de personnes qui travaillent dans l'industrie du tourisme au Canada et j'invite tous les Canadiens à célébrer la Semaine nationale de sensibilisation au tourisme. En Alberta, nous disons: «Souriez, vous êtes une attraction touristique.»

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, en 1987, la Commission de la Capitale nationale a annoncé quels promoteurs avaient été choisis pour restorer

l'édifice Daly sur la rue Rideau. Évalué à 50 millions de dollars en 1984, cet édifice est inoccupé depuis 15 ans. Les travaux de restauration ont commencé cet été-là. Un des promoteurs a fait faillite et le projet a été mis en veilleuse.

Nous avons appris en septembre que le projet allait être repris, après de nombreux problèmes techniques, que l'architecte avait été licencié et que l'entrepreneur général n'avait pas commencé les travaux parce que le promoteur ne pouvait pas verser un cautionnement susceptible de satisfaire les entrepreneurs.

Finalement, en décembre dernier, on a effectivement commencé les travaux à l'intérieur de l'édifice. Chose incroyable, la semaine dernière au Comité de la consommation et des corporations, la présidente de la CCN m'a dit que les travaux suivaient toujours leur cours normal et elle ne m'a pas parlé du dernier problème.

Les promoteurs veulent maintenant démolir la partie de l'immeuble qui se trouve sur la rue Rideau et la remplacer par une copie exacte.

La Commission de la Capitale nationale doit régler les problèmes concernant l'édifice Daly et doit commencer à prendre des mesures pour faire en sorte qu'ils ne se reproduisent plus. Le temps est de l'argent et encore une fois la CCN a gaspillé beaucoup des deux.

* * *

L'INFESTATION DE DREISSENAS POLYMORPHES

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le gouvernement américain a pris des mesures concrètes pour lutter contre l'infestation de dreissenas polymorphes dans les Grands Lacs. Les membres du Congrès américain disent que les États-Unis devraient dépenser 47 millions de dollars pour lutter contre cette infestation avant qu'elle ne cause des milliards de dollars de dégâts aux ouvrages de prise d'eau et à la pêche sportive. Les sénateurs Glenn et Heinz ont présenté le projet de loi 4214 à la Chambre des députés qui traite de ces nuisances aquatiques.

C'est un problème commun aux États et aux provinces et il réclame la collaboration des deux gouvernements fédéraux. Je me souviens de l'accord de contrôle binational concernant la lamproie dans les Grands Lacs. C'est un problème semblable qui exige le même genre d'action binationale.

Selon le gouvernement de l'Ontario et la Garde côtière canadienne, un mécanisme d'observation volontaire souple avec contrôle de l'eau de ballast suffirait pour enrayer la prolifération de cette nuisance. Ce n'est pas assez. J'exhorte le gouvernement à entamer immédiatement des discussions avec le gouvernement américain afin de conclure un accord binational qui s'attaquerait au